

Les vigilants du Sud-Mantois!

Bulletin des adhérents de l'association n° 2 – Septembre 2014

EDITO

La dernière assemblée générale de notre association, qui s'est tenue ce 24 mai dernier, a été une nouvelle occasion d'échanges entre citoyens et élus autour des projets liés à l'environnement que nous menons.

Un merci particulier à Monsieur Tétart, notre député, pour les réponses avisées qu'il a apporté à nos questions concernant la transition énergétique (il nous suggère d'organiser une réunion spécifique sur ce thème prochainement), la réglementation de la gestion des eaux de nos rivières, le problème des déchets et la cohabitation de divers profils d'usagers sur nos chemins...

Un merci aussi à Monsieur Rivière, maire de Septeuil et Monsieur Marmin, maire de Rosay, pour le soutien qu'ils nous apportent.

Vous trouverez dans les pages suivantes les différents points développés pendant cette assemblée avec les supports visuels associés.

Un mot enfin, très chaleureux, parmi tous ceux que nous avons reçus, pour Marie-Christine PIOT, notre présidente pendant 8 ans, qui vient de nous quitter ce 1^{er} juillet:

« Profondément émue par la disparition si soudaine de Marie-Christine, je partage le chagrin de nous tous membres de notre association à laquelle elle avait apporté tant d'intérêt et d'activités diverses sans se ménager. Nous lui devons beaucoup et la remercions du fond du cœur si elle peut le percevoir!!

ADIEU CHERE MARIE CHRISTINE NOUS NE T'OUBLIRONS PAS. ANNE MARIE ».

Amicalement
Armel DESILLE
Rédacteur en chef
Président de l'association SAUVER

Mieux connaître cette nature qui nous entoure!

Assurer une vigilance sur les risques liées aux activités

Contribuer à réduire les pollutions de surface

Contrôler les Pollutions profondes dont CET St Léonard

« Les vigilants du Sud-Mantois !» n°



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 mai 2014 de l'association SAUVER

Premier point l'ordre du jour :

Rapport moral et d'activité de l'exercice 2013-2014

Une synthèse des événements et activités de l'association est présentée pour cet exercice 2013-2014. Elle indique qu'il n'y a pas eu d'événement majeur dans cette période nécessitant une mobilisation importante des adhérents. Les principales actions ont porté le suivi post-exploitation de d'Arnouville les Mantes, le suivi des événements touchant l'éolien industriel, la mise en place de 2 opérations de nettoyage des chemins et des abords de la Vaucouleurs et de réunions avec des associations partenaires.

Novembre 2013, s'est aussi la sortie du numéro1 du nouveau bulletin de l'association « les vigilants du Sud-Mantois! »

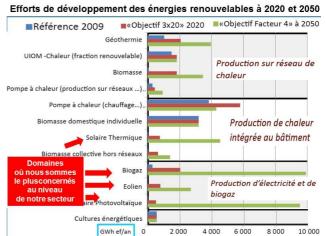
Notre association a aussi obtenu, fin 2013, le renouvellement de l'agrément « Protection de l'environnement » au niveau départemental avec comme annotation une demande d'élargissement de nos activités audelà des 9 communes référencées lors de notre précédent agrément.

Second point de l'ordre du jour :

Nature, environnement et paysages dans notre secteur

En introduction, le président précise que les éléments de ce thème sont au cœur de la mission que se donne notre association; nos activités ne se limitant plus à des projets locaux de défense comme ceux de la décharge de St Leonard et de l'éolien industriel.

Plusieurs visuels sont présentés pour rappeler ce qu'est la transition énergétique et le schéma de mise en œuvre (SRCAE) qui nous est proposé pour la région Ile-de-France.



Source :www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/

En résumé les efforts qui vont nous être demandés, comme citoyens, portent sur trois points : plus d'énergie d'origine renouvelable (solaire, éolien, biogaz,...), des réductions de consommation et une optimisation au niveau « territoire » de la gestion des flux d'énergies avec une logique de production locale adaptée à la consommation.

Transition énergétique, un cas local concret

Une décharge comme celle de St Léonard, peut être source d'énergie si l'on utilise les biogaz pour produire de l'électricité. Nous ne referons pas l'histoire et n'avons pas changé d'avis pour toutes les conséquences néfastes l'environnement pour de d'installation. Nous voulons simplement indiquer que SI le projet de transition énergétique était intervenu 20 ans plus tôt, notre secteur aurait pu bénéficier d'une source d'énergie locale à bon compte. 1 kg de déchets produit 400 litres de biogaz en 6 à 8 heures, ce qui suffit pour environ 15 à 20 minutes de cuisine *wikipedia. A titre de référence, un document venant de SITA indique qu'un site de même importance que celui de St Leonard pourrait alimenter en électricité 5000 à 7000 foyers. (http://sita-isdnd-madaillan.fr)

Dans ce contexte, le fait de disposer d'une structure locale indépendante d'EDF, SICA-ELY basée à Tacoignières (www.sicae-ely.fr), de gestion et distribution de l'électricité dans le Sud-Mantois aurait pu être un atout pour la valorisation de cette production d'énergie quasi gratuite.



La pollution aérienne nous concerne aussi...

Un autre sujet évoqué dans ce premier point de l'ordre du jour de l'A.G. fait suite à une interrogation d'un membre du conseil d'administration lors d'une réunion de préparation de l'AG:

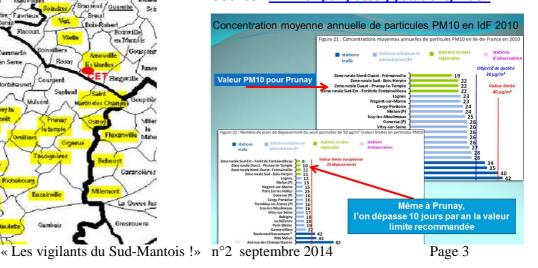
« Sommes-nous concernés dans le Sud-Mantois par les pollutions aériennes? ».

Après une rapide présentation d'un rapport d'AIRPARIF (<u>www.airparif.asso.fr</u>) sur la qualité de l'air en lle de France, un focus est mis sur les contrôles effectués par la station de Prunay-le-Temple, station qui trace en continu le niveau d'ozone et de particules fines PM10* de notre secteur. (* taille 10 microns)

Station de mesure AIRPARIF de Prunay-l e-Temple

Les résultats obtenus mettent en évidence des dépassements des seuils pour une bonne qualité de l'air lors de périodes de beau temps et d'absence de vent (dépassement de 10 jours par an en moyenne de la valeur limite recommandée).

Source: www.airparif.asso.fr/stations/index



Le dernier thème présenté de ce premier point est la présentation de l'exposition « Zéro Pesticide dans nos communes et nos jardins ». Cette exposition constituée de 16 panneaux prêtés par NATUREPARIF a été installée dans l'entrée de la salle de la Hussardière.



3ème point à l'ordre du jour

Dossiers en cours et suivi de projets

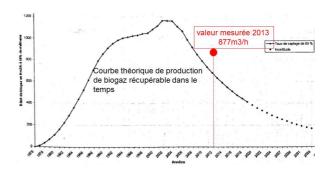
3-1 Rapport post-exploitation du CET de St LEONARD à Arnouville

Le dernier rapport de post-exploitation de l'ancienne décharge de St Léonard traite en 2 lignes seulement des travaux de remodelage de la couverture d'une partie du site. Ces travaux ont été effectués suite à des affaissements. L'association n'a aucune information précise sur le volume et la nature des terres et gravats apportés.



A noter aussi dans ce rapport les éléments suivants :

- la production de lixiviat (jus de décharge) a baissé de 58% entre 2012 et 2013 (219 m3 évacués pour traitement).
- en parallèle, la production de biogaz est supérieure de 25% à l'estimation théorique pour 2013 qui avait été communiquée en 2006 au moment de l'arrêt de l'exploitation.



 Enfin l'association s'étonne que 4 piézomètres sur 6 soient toujours vides d'une année sur l'autre. C'est un point que nous regarderons dans le prochain exercice.

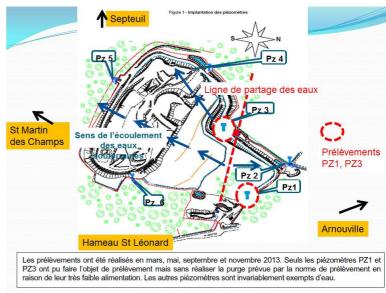


Schéma donnant le lieu d'implantation des piézomètres

3-2 Eolien : les dernières informations



(voir www.ventdecolere.org/)

Un jugement des tribunaux européens, fin 2013, suite à un recours d'associations dont SAUVER, a remis en cause l'arrêté Borloo de 2008 obligeant EDF au rachat de l'électricité d'origine éolienne à 3 fois le prix de revente au consommateur.

En conséquence le dossier est revenu devant le conseil d'Etat avec une décision du 7 mai dernier demandant l'annulation « sèche » du décret de 2008 avec éventuel remboursement des subventions de l'état.



Madame PIOT pendant son exposé ce 24 mai

Nos dernières informations semblent indiquer que l'obligation d'achat à tarif fixe de l'électricité éolienne va être remplacée par une subvention « puissance installée plutôt que production » et instauration d'une mise en concurrence pour tous les projets à venir ce qui n'est pas le cas actuellement.

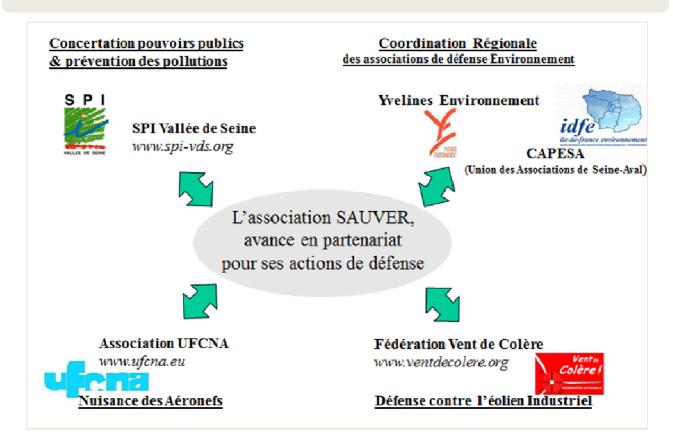
3-3 Résultat des opérations « Nettoyage » des bords des chemins et nouvelles actions à venir

2 opérations de ramassage de déchets le long des chemins et de la rivière Vaucouleurs : à noter que l'on ne peut que déplorer le peu d'impact de ces opérations face à l'amplitude du problème. Certains secteurs de bords de chemins sont toujours encombrés de déchets et dépôts des gravats. Une synthèse de la sortie du 9 mars dernier est présentée sur notre site internet. Extrait: « Ce dimanche était un bon choix pour une première opération de nettoyage des bords de la Vaucouleurs et du GR11 entre Septeuil et Villette. Merci à Monsieur Coupin de la pisciculture de Villette de nous avoir associé à son opération nettoyage de printemps. Les conditions étaient idéales pour ce type d'exercice : un beau soleil, les premières fleurs en éveil et deux équipes bien équipées avec gants, bottes et sacs poubelles pour ramasser papiers, plastiques et boites de bières... ».





Les associations partenaires de Sauver



<u>3-4 Nos activités au sein des associations</u> partenaires

Nous avons étendu le nombre d'associations partenaires ces dernières années afin d'améliorer notre efficacité pour les dossiers que nous traitons: CAPESA et SPI pour les risques industriels, UFCNA pour les pollutions sonores liés à l'aviation de loisir, Vent de Colère pour l'éolien industriel, Yvelines Environnement pour la protection du patrimoine

Notre activité concernant ces associations partenaires s'est limitée à la prise en compte de leurs connaissances et réalisations. Une des réunions les plus intéressantes a été celle du SPI, en avril avec dernier, avec l'annonce du projet PREDEC: le plan de prévention et de gestion des déchets issus du BTP.

Notre président a aussi participé en octobre dernier à une réunion organisée par Ile de France Environnement (IDFE) sur le bruit des avions. Il retire de cette réunion ainsi que des informations recueillies lors de l'AG de l'UFCNA (Union Française Contre les Nuisances Aériennes) que le monde aérien semble bien peu à l'écoute des associations de défense contre les nuisances des avions.



4ème point à l'ordre du jour

Orientations 2014-2015

Voici la liste des actions que nous projetons de mettre en œuvre pour l'exercice à venir :

- renforcement des actions de terrain pour améliorer la propreté de notre environnement en liaison avec les mairies du secteur (référencer et éliminer les dépôts de gravats, communiquer pour des comportements plus civiques, demander la création d'une déchèterie dans la zone de Septeuil),
- organisation d'une conférence sur la transition énergétique dans le cadre de la semaine de l'environnement avec invitation de nos élus,
- continuité des actions de lutte contre les nuisances des avions de loisir en relation avec l'association partenaire Stop Voltige,
- contribution à une meilleure connaissance de notre environnement local et pousser au classement de la vallée de la Vaucouleurs en lien avec les associations partenaires,
- recrutement de nouveaux adhérents pour préparer la relève et mieux répondre aux défis qui s'annoncent,
- étendre l'activité de l'association vers d'autres communes sachant que 80% de nos membres actuels habitent dans la zone Septeuil-Arnouville-St Martin ...

Points complémentaires de l'ordre du jour :

<u>Changement de réglementation des sites</u> <u>inscrits et classés ?</u> Le dernier visuel présenté, voir annexe, faisait référence à un article du numéro 156 du bulletin « Liaison », d'Ile de France Environnement, publié en novembre dernier. Cet article traite d'un projet de loi, en discussion, qui pourrait remettre en cause la protection du patrimoine bâti et des paysages. C'est un dossier que nous allons suivre avec intérêt.

<u>Echanges entre les intervenants et les personnes présentes</u>



Outre les messages communiqués par les intervenants, de nombreux échanges sont intervenus en particulier avec Monsieur Tétart, ainsi qu'indiqué dans notre édito.



La discussion s'est bien évidemment terminée autour du verre de l'amitié vers 12 heures.

Merci à tous.



Sauvegarde d'Arnouville et Union pour la Vigilance sur l'Environnement de la Région

Référence Journal Officiel 0781001353 Association agrée « Protection de l'Environnement au niveau départemental » Arrêté n°2014 014-0003

Mairie de Septeuil 78790 SEPTEUIL associationsauver@yahoo.fr - www.sauver.info - tél : 0175095407

es nouvelles réglementations risquent d'affaiblila protection du patrimoine bâti et des paysages.

communes et non plus de l'Etat. être beaucoup moins contraignantes. L'élaboration d'un PLU patrimonial sera du ressort des Le projet de loi sur les patrimoines va profondément modifier les textes actuels. Les règles devraient

batis, avec la creation des « secteurs sauamélioré ce dispositif pour mettre à cription à l'inventaire supplémentaire. procédure moins contraignante de l'instoriques puis, dans un second temps, la tauré le classement des monuments hisde la loi de 1913 qui avait d'abord insremettre en cause certains fondements Cette dernière mesure reviendrait à tions spéciales de travaux en site classé doute, la déconcentration des autorisapartielle, des « sites inscrits » pour leur biodiversité, la suppression, au moins même temps, le ministre de l'Ecologie catégorie unique: la « cité historique ».En monuments et sites historiques par une mètres existants de protection des ce texte consiste à remplacer les périles patrimoines. La principale mesure de Marais et des ministères à Paris. riques, les cités Vauban, les quartiers du 1962, soit une centaine de villes histovegardés » inscrits dans la loi Malraux de l'abri de la destruction des ensembles Les pouvoirs publics avaient, par la suite, Le projet du gouvernement pourrait réduire la protection de sites remarquables. valeur patrimoniale et paysagère, et sans devrait proposer, dans le cadre de la loi décembre, un projet de loi sur soumettre au Parlement, en a ministre de la Culture devrait

Le rôle des élus communaux

« PLU patrimonial », devrait s'imposer République, un document unique, le trative » demandée par le président de la A l'heure de la « simplification adminispatrimoine (Avap) moins contraignantes. de valorisation de l'architecture et du également être remplacées par les aires d'ensemble historique. Elles devraient des élus communaux dans la gestion de 700, avaient permis d'affirmer le rôle architectural et paysager (ZPPAUP), près munaux souhaiteront établir un plan de historiques, sauf lorsque les élus comdésormais dans les périmètres des cites Les zones de protection du patrimoine



précis, décrivant immeuble par immeusauvegarde et de mise en valeur plus ble, le territoire à protéger. Le village de Damply, site inscrit en Vexin

cialistes des secteurs sauvegardés, les gatives, mais avec des délais d'interventés de protection risquent d'être négoespaces d'intérêt national et les modalil'Etat. Comme le craignent certains spédu ressort des communes et non plus de qui ne lui permettra pas toujours de les tion raccourcis et une charge de travail devrait toutefois conserver ses préro-L'architecte des Bâtiments de France ciées entre le maire et le préfet. ront plus le contrôle de l'évolution des pouvoirs publics, au niveau central, n'au-L'élaboration du PLU patrimonial sera

d'une commission départementale prétravaux, relevant du niveau national, peuquable, des autorisations spéciales de donc protege pour son caractere remarleur label de qualité, et ce, après avis évolution de ces sites compatible avec vent être accordées pour favoriser une En site classé au titre de la loi de 1930, et

en site classé devenaient, dans le cadre Si les autorisations speciales de travaux

> en France, soit fortement affaiblie. au maintien de paysages exceptionnels cette protection d'Etat, qui a contribué locales s'exercent plus largement et que déconcentrées au niveau du préfet de de la « simplification administrative », région, il est à craindre que les pressions

carence des documents d'urbanisme. constructibilité d'une zone et pallier la en zone peri-urbaine pour limiter la dants avec d'autres protections. Par ail-Certains enfin se sont trouvés redonurbanisés, d'autres ont joué leur rôle. toires : certains sites ont été largement crits s'est avérée variable selon les terri-L'efficacité de la procédure des sites insleurs, ce dispositif a parfois été utilisé

Périmètre supprimé

ceptibles d'en bénéficier). total) et aux sites bénéficiant d'une autre sites trop dégradés (prés de 20 % du supprimerait l'application de ce label aux sites inscrits et le ministère de l'Ecologie entend interdire la création de nouveaux cette protection, le gouvernement protection estimée plus adaptée (ou sus-Constatant certaines faiblesses liées à

20 à 25 % des sites actuels seraient



Site inscrit de la Butte de Doue (Seine-et-Marne)

ments par an). ans (les moyens actuels de l'administraont vocation à être classés, ce qui repré-Sans cette confirmation, ces sites dispatale et par arrêté préfectoral d'ici 10 ans confirmés en commission départemenconservés, sous réserve qu'ils soient tion ne permettent guère que 10 classesente le classement de 800 sites en 10 raîtront. Prés de 20 % des sites inscrits

> et les monuments, ce qui est particulie niaux protégés, comme les sites classés rôle d'espace tampon, assurant une sur-

veillance, autour des éléments patrimo-

préserver les franges des vallées, rement judicieux en lle-de-France pour

nement de chaque batiment. en fonction des spécificités de l'environmètres autour des monuments historiques pourrait lui aussi être « adapté » Le périmètre de protection de 500

Espace tampon

gestion des sites, d'une mission de conseil aux élus pour la d'un département, et s'accompagne comme sur le Vexin, une part significative des paysages. Elle couvre parfois, d'elements patrimoniaux des villages et classement, contribue à la préservation l'inscription des sites, plus souple que le de leur dossier de maintien. Pourtant, également disparaître faute d'instruction De nombreux sites inscrits pourraient

Les sites inscrits jouent largement le

études préalables ne sont pas à la charge des collectivités locales,

très attachés à ce dispositif pour sa soulocales, comme les élus, sont souvent d'intérêt patrimonial, et les populations La procédure des sites inscrits permet plesse et la garantie de qualité qui y sont d'interdire les démolitions de bâtiments

tant de la protection de nos paysages pour éviter de supprimer un pan imporpositif sur les sites inscrits s'avère toilettage, voire la modernisation du distivité touristique. Simplification et contre de l'intérêt général et de l'attracpatrimoine bâti d'intérêt historique et En conclusion, les projets de lois sur le d'amender les textes gouvernementaux aujourd'hui nécessaire, il convient rappelait récemment un architecte. Si le du bain de la modernisation » comme le pas « jeter le bébé patrimonial avec l'eau doute nécessaires. Mais attention à ne modernisation de nos lois sont sans d'affaiblir leur protection et d'aller à l'enles paysages remarquables risquent fort

lacques Dauphin chargé de mission à IDFE

procédure des sites inscrits qui relèvent tuels comme les ZPPAUP ou les Avap, la A la différence de dispositifs contrac-

de l'Etat est stable dans le temps et les

2 700 SITES CLASSES EN UN SIECLE

La protection des sites et des monusites classés et les sites inscrits. crée deux niveaux de protection : les historiques, cette reglementation des villages ou des ensembles bâtis. exceptionnels, qui peuvent inclure valeur patrimoniale des paysages Ces textes reconnaissent ainsi la définitive avec la loi du 2 mai 1930. loi de 1906, pour prendre sa forme A l'image de celle sur les monuments ments naturels a ete instauree par la

conserver les caractères qui justifient Les sites classes ont vocation à

de 2 700 sites classés s'étendant sur d'une presomption de non construcplus d'un million d'hectares. La France compte aujourd'hui prés

cette protection et sont assortis

cription avait été conçue, à l'origine généralement remarquables. L'inscomme « l'antichambre » d'un clasd'hectares et concernent des sites sement futur. s'étendent sur prés d' 1,5 million Plus de 4 000 sites sont inscrits